



RECRUTEZ UN ÉLEVE INGENIEUR EN ALTERNANCE

Impliquez-vous dans la formation de vos futurs cadres en accueillant pendant 13 mois un jeune en dernière année de formation ingénieur à VetAgro Sup via un contrat de professionnalisation.

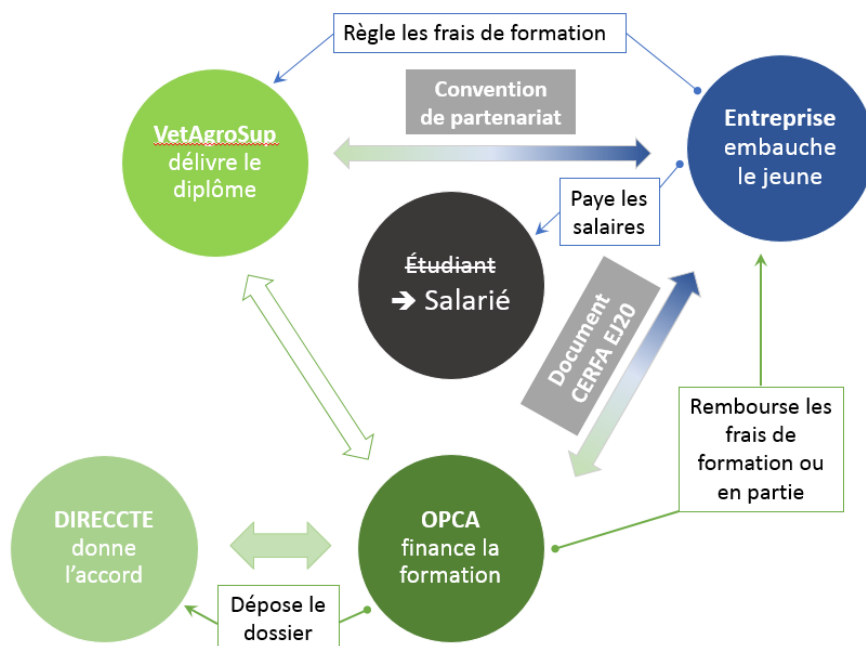
Quels avantages pour votre entreprise ?

- ❖ Evaluer les compétences d'un jeune salarié en prévision d'un futur recrutement.
- ❖ Valoriser le savoir-faire d'un jeune ingénieur en dernière année de formation en dynamiser les compétences de l'entreprise.
- ❖ Transmettre vos savoir-faire pour l'avenir des métiers, de l'entreprise.
- ❖ Bénéficier d'aides financières et d'allègements de charges.
- ❖ Satisfaire aux obligations sociales (recruter 4% d'alternants pour les plus de 250 salariés).

Comment procéder ? Signature d'un contrat de professionnalisation.

- ❖ Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail de 13 mois (1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2018) conclu dans le cadre d'un CDD ou début d'un CDI.
- ❖ Seules les entreprises et associations peuvent bénéficier de ce dispositif. Les services de l'Etat et les collectivités locales n'y sont pas éligibles.
- ❖ L'entreprise transmet une demande de prise en charge financière à l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) dont elle dépend au titre de la formation professionnelle continue de ses salariés.
- ❖ L'entreprise et l'élève ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA EJ20. Le service FC envoie à l'entreprise la convention de formation, le syllabus et le calendrier de la formation. L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCA pour une demande de prise en charge.

Les acteurs :



Quel est le coût ?

- ❖ L'OPCA finance en totalité ou en partie le coût de formation du salarié (12 euros l'heure de formation). En cas de plafonnement de la prise en charge OPCA, **l'entreprise s'engage à prendre le différentiel à sa charge ou à le faire prendre en charge par son OPCA** au titre du plan de formation.
- ❖ **Le coût salarial est à la charge de l'entreprise.** 80% du SMIC pour les jeunes entre 21 et 25 ans et 100% à partir de 26 ans. La rémunération est à verser à la fin de chaque mois. L'étudiant est rémunéré pour les semaines passées en entreprise ainsi que celles passées en formation à VetAgro Sup. [Simulation du coût](http://www.alternance.emploi.gouv.fr) salarial sur le site www.alternance.emploi.gouv.fr
- ❖ Exonération partielle des cotisations patronales d'assurance sociale (dispositif Fillon : montant des charges ramené de 20% à 12,5%)
- ❖ Prime d'accompagnement du Maître de stage (variable selon les OPCA) si le tuteur suit ou a suivi une formation de tuteur. L'aide est à demander auprès de l'OPCA dès le 1^{er} mois du contrat.

Les + de la formation VetAgroSup

- ❖ Une pédagogie active grâce à de nombreux projets professionnels pour mieux apprendre et mieux comprendre
- ❖ Des étudiants spécialisés et orientés (Cf. ci-après « Organisation de la formation »)
- ❖ Un calendrier d'alternance progressif avec une intégration complète de l'étudiant en entreprise au cours des 6 derniers mois du contrat.

Quels sont les profils des étudiants ?

Seuls les élèves ingénieurs-agronomes ayant validé leur deuxième année d'étude peuvent prétendre au dispositif « Troisième année en contrat de professionnalisation ».

Lors de cette troisième année, pendant les temps « École », six options sont proposées à VetAgro Sup, laissées au choix de l'apprenant en fonction de son projet professionnel.

- ❖ *Management commercial et marketing agricoles et alimentaires*
- ❖ *Concevoir et Accompagner l'InnovaCtion en Agronomie - Calice*
- ❖ *Ingénierie et stratégie du développement écoterritorial - EcoTerr*
- ❖ *Ingénierie de l'agriculture et de l'environnement pour une approche globale de la santé des territoires AEST*
- ❖ *Sciences agro-alimentaires pour l'innovation et la performance - Salnnov'*
- ❖ *Combiner sciences animales et vétérinaires pour raisonner la durabilité des systèmes d'élevage*

Organisation de l'alternance ?

L'alternance associe **des séquences de formation** réalisées à VetAgro Sup (20 semaines) **et l'exercice d'activités professionnelles dans l'entreprise** en relation avec la qualification visée (32 semaines dont 5 semaines de congés payés).

Le rythme d'alternance au cours du **semestre 9** (sept. 2017 à janv. 2018) est spécifique à chaque option de 3^{ème} année d'ingénieur agronome. Les périodes d'alternance sont fixées dans un calendrier établi pour chaque option au début de la formation. Les périodes en entreprise ont une durée minimale de deux semaines consécutives. La totalité du **semestre 10** (fev. 2018 à sept. 2018) se déroule au sein de l'entreprise.

Comment diffuser votre offre à nos étudiants ?

Par email elodie.demondenard@vetagro-sup.fr. Nous la ferons passer aux étudiants de deuxième année concernés.

Organisation de la formation d'ingénieur à VetAgro Sup

En réalisant sa troisième année sous contrat de professionnalisation, l'étudiant dynamise son parcours et de consolide son projet professionnel. De plus, en bénéficiant d'une expérience professionnelle forte (par rapport à un stage de fin d'étude habituel) et en se confrontant au marché de l'emploi, l'expérience « contrat pro » garantit à l'apprenant une intégration professionnelle favorisée.

Statut SALARIE	Année 3	Semestre 9	6 options au choix <i>(alternance avec des périodes en entreprise)</i>	Management Commercial et marketing agricoles alimentaires	Concevoir et Accompagner l'Innovation en agronomie	Ingénierie et stratégie de développement écoterritorial	Agriculture, Environnement, Santé et Territoire	Sciences agroalimentaires pour l'innovation et la performance	Combiner sciences animales et vétérinaires pour raisonner la durabilité des systèmes d'élevage
		Semestre 10	Période en entreprise	Période d'immersion en entreprise (6 mois)					

Les enseignements académiques à l'école sont organisés en 2 temps :

- ❖ **Le socle commun** : tous les étudiants suivent le même enseignement organisé en modules relevant de 7 grands champs thématiques : *Systèmes de production agricole ; Alimentation, aliments, procédés ; Organisation, Institutions et politiques publiques ; Économie et gestions agricoles et agroalimentaires ; Méthodes et outils de l'ingénieur ; Langues vivantes*
- ❖ **La période d'approfondissement professionnelle** : les étudiants suivent un cursus individualisé selon le secteur professionnel envisagé. *Le choix de la dominante au semestre 7 ainsi que de l'option au semestre 9 oriente professionnellement chaque apprenant. Le semestre 8 prône l'ouverture via 4 séries successives qui donnent une coloration particulière au profil de l'étudiant.*

Statut ETUDIANT	Année 1	Semestre 5	Socle Commun						
		Semestre 6	Stage	Stage en exploitation agricole (7 semaines)					
	Année 2	Semestre 7	Socle Commun	Période d'immersion linguistique					
			Stage	Stage en entreprise agro-industrielle (7 semaines)					
		Semestre 8	4 dominantes au choix	Raisonner des systèmes de culture à double performance	L'animal dans tous ses états	Systèmes agroalimentaires territorialisés	Transition vers des systèmes territoriaux durables		
			4 modules au choix par série	Série 1 : Ouverture internationale (4 modules proposés)					
				Série 2 : Ouverture thématique (4 modules proposés)					
				Série 3 : Outils de l'ingénieur (4 modules proposés)					
	Série 4 : Gestion de projet (4 modules proposés)								
	Stage pré-optionnel (2 mois)								

CONTACT :

Pour toute question relative au contrat de professionnalisation, contactez Elodie de MONDENARD, chargée de l'apprentissage. elodie.de-mondenard@vetagro-sup.fr